

A2C VISION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 300 000 €
Siège : Zone d'Activité Le Pêcher – 43120 MONISTROL SUR LOIRE

RCS LE PUY EN VELAY 448 599 340

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2025

**DOCUMENTS DEPOSES AU
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
Du PUY EN VELAY**

1- Bilan, compte de résultat et annexe,

2- Affectation du résultat.

Documents certifiés conformes,

Les Co-Gérantes,

Anne-Charlotte GOUNON

BERARDET Caroline

DocuSigned by:
Anne Charlotte Gounon
F4B44CA86B0A4E1...

DocuSigned by:
[Signature]
F4B44CA86B0A4E1...

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 30/09/2025	Net 30/09/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et v...	1 652,68	1 652,68		
Fonds commercial	60 000,00		60 000,00	60 000,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	93 997,86	92 965,77	1 032,09	7 562,78
Autres immobilisations corporelles	142 793,87	44 648,23	98 145,64	25 639,61
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	21 900,00		21 900,00	21 380,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	762,00		762,00	762,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	321 106,41	139 266,68	181 839,73	115 344,39
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises	94 839,90		94 839,90	99 770,37
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	31 934,92		31 934,92	29 008,88
Autres créances	2 120,37		2 120,37	9 004,22
Charges constatées d'avance	2 597,36		2 597,36	1 545,80
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres	40 046,57		40 046,57	40 046,57
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	557 231,17		557 231,17	512 734,65
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	728 770,29		728 770,29	692 110,49
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des obligations (VI)				
Primes de remboursement des emprunts (VII)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VIII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII + VIII)	1 049 876,70	139 266,68	910 610,02	807 454,88

Bilan passif

Postes	30/09/2025	30/09/2024
Capital	300 000,00	300 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	30 000,00	2 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	143 495,68	142 931,82
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	91 710,09	64 963,86
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	565 205,77	509 895,68
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	75 069,32	6 944,00
Emprunts et dettes financières diverses	97 161,69	139 473,23
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 937,31	62 026,23
Dettes fiscales et sociales	111 226,08	89 115,74
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9,85	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	345 404,25	297 559,20
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	910 610,02	807 454,88

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **30/09/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/10/2023** à **30/09/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **910 610,02 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **91 710,09 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	61 653			61 653
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...	102 645		8 648	93 998
Autres immobilisations corporelles	180 183	86 571	123 959	142 794
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 380	520		21 900
Prêts				
Autres immobilisations financières	762			762

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres	1 653			1 653
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...	95 083	6 531	8 648	92 966
Autres	154 543	14 065	123 959	44 648
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	762	762		
Clients douteux				
Autres créances clients	31 935	31 935		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	1 662	1 662		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	459	459		
Charges constatées d'avance	2 597	2 597		
TOTAL	37 415	37 415		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	2 597	
TOTAL	2 597	

Informations relatives au passif

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	300 000				300 000
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	2 000			28 000	30 000
Autres réserves	142 932			564	143 496
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur					
Dividendes					
Résultat de l'exercice	64 964	91 710		-64 964	91 710
TOTAL	509 896	91 710		-36 400	565 206

**A2C VISION
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 300 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZONE D'ACTIVITE LE PECHER
43120 MONISTROL SUR LOIRE
448599340 RCS LE PUY EN VELAY**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 JANVIER 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 91 710,09 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	91 710,09 euros
-------------------------------	------------------------

A titre de dividendes aux associés	33 000,00 euros
Soit 330,00 euros par part	

Le solde	58 710,09 euros
-----------------	------------------------

Affectée en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 202 205,77 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 33 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à **compter du 1^{er} janvier 2026.**

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une

attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

8 400,00 euros, soit 84,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 8 400,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2023 :

8 200,00 euros, soit 82,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 8 200,00 euros

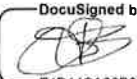
Exercice clos le 30 septembre 2024 :

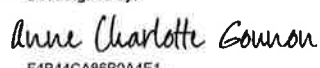
36 400,00 euros, soit 364,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 36 400,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 janvier 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

DocuSigned by:

F4B44CA86B0A4E1...

DocuSigned by:

F4B44CA86B0A4E1...